

**PLF/PLFSS :**

**Les 103 Départements de France somment l'État de modifier sa copie**

Le Département est la collectivité des solidarités humaines et territoriales. À ce titre, il intervient pour mettre en œuvre les politiques sociales de proximité en matière d'aide sociale à l'enfance, de compensation du handicap, d'aide aux personnes âgées et d'insertion. Il est la collectivité de l'équilibre entre les zones urbaines denses et périurbaines ou rurales, où il déploie la fibre en dehors des zones d'intérêt des opérateurs, assure la présence des premiers secours à travers le maillage territorial des SDIS, assure un accès à l'enseignement secondaire de proximité au travers d'un réseau de collèges qui ne se concentre pas que sur les zones urbaines et entretient un réseau de 385 000 km de routes départementales pour connecter tous les bassins de vie. Enfin, le Département soutient l'investissement des communes et intercommunalités au travers de l'ingénierie qu'il met à leur disposition ou des aides directes qu'il leur apporte.

Le constat est là, depuis 10 ans, les dépenses sociales des Départements ont très fortement progressé, passant de 53 à 70% de leurs budgets. Or, les Départements ne maîtrisent ni le nombre des bénéficiaires ni le montant des prestations qui leur est versé.

Cette concentration de leurs moyens dans l'action sociale ne leur permet pas d'être à la hauteur de leurs autres missions essentielles et de faire face aux enjeux du vieillissement de la population, de la transition climatique et de l'équilibre territorial.

En modifiant, en 2019, toute la fiscalité locale suite à la disparition de la taxe d'habitation, le Gouvernement a mis gravement en danger les finances départementales. En attribuant la taxe sur le foncier bâti au bloc communal, pour compenser la perte de la TH, l'État a retiré aux Départements leur dernier levier fiscal pour le remplacer par une part de TVA, en arguant que celle-ci serait plus dynamique que la TFB.

Le Gouvernement a délibérément ignoré, malgré les mises en garde de DF, que l'engagement des dépenses des Départements a un caractère éminemment contracyclique. Lorsque la crise s'installe, les dépenses sociales partent à la hausse. Lorsque le panier de recettes des Départements est exclusivement dépendant de la croissance de l'économie, comme c'est le cas

actuellement (DMTO, part de TVA, dotations de l'État), l'effet ciseau est inéluctable, surtout lorsqu'à la crise économique s'ajoutent celles de la dette et de l'immobilier. À l'envolée des dépenses sociales correspond alors un effondrement des recettes qui précipite toutes les collectivités départementales dans le mur.

Nous en sommes arrivés à ce stade aujourd'hui, en dépit des efforts considérables consentis par les Départements.

Depuis 7 ans la DGF est gelée. En dépit de cette perte de recette en euros constants, particulièrement difficile à surmonter en période de forte inflation (près de 2 Md€ de pertes, ces 3 dernières années), les Départements ont engagé, en lieu et place de l'État sur leurs budgets propres, des sommes qui avoisinent en 2024 les 18 Md€ (« reste à charge » des allocations individuelles de solidarité pour 12 Md€, 3 Md€ de dépenses supplémentaires depuis 2022, 2 Md€ pour la prise en charge des MNA et 1 Md€ pour les contrats jeune majeur).

Ils ont également mis en œuvre, entre eux, une péréquation horizontale, sans aucun équivalent dans une autre strate de collectivité, de 1,9 Md€ en 2024. Le tout en baissant leurs effectifs et en maintenant leur masse salariale stable à 21% de leurs dépenses réelles de fonctionnement, sur les vingt dernières années, malgré les transferts de l'État, notamment celui des Routes Nationales en 2005.

Les Départements sont arrivés au bout des efforts déraisonnables qu'il est comptablement possible de faire à périmètre de dépense constant.

En conséquence, ils ne peuvent accepter que leur soit imposé un effort insoutenable qui met en péril leur mission d'équilibre territorial et de lien social au travers des politiques volontaristes sur le sport, la culture et le tourisme.

---

Réunis en Maine-et-Loire, pour leurs Assises nationales le 15 novembre 2024, les Départements de France, ont tout d'abord réaffirmé leur solidarité avec les Départements ultramarins dans le contexte actuel.

Compte tenu de leurs efforts passés et de l'importance de leurs missions pour la cohésion nationale et le pacte républicain, ils demandent :

- À être exonérés du prélèvement de 2% sur les recettes de fonctionnement décrit à l'article 64 du projet de loi de finances pour 2025, présenté comme une péréquation alors qu'ils sont les seuls à en mettre déjà une en œuvre entre eux,
- À ne pas être privés de la dynamique de TVA comme prévu dans ce même PLF, dans la mesure où celle-ci est à la base de la compensation de la perte du foncier bâti,
- À ce que l'État abonde, a minima, de 163 M€ le fonds de sauvegarde destiné à permettre aux près de 30% des Départements, déjà en grande difficulté, de poursuivre leurs missions,
- À ce que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 accentue la compensation de l'APA et de la PCH afin d'atteindre l'objectif a minima de 50% d'ici 2027. Cette mesure est finançable grâce au transfert de 0,15 point de CSG, prélevé par la CNSA depuis 2024.

Conscients que la situation des finances publiques est dégradée au point que la Nation doit se réinterroger sur le financement de son pacte social. Ils souhaitent à ce titre :

- Mettre en place, avec le Gouvernement, une nouvelle fiscalité départementale qui leur permette de remplir leur mission d'assistance contracyclique à nos compatriotes et aux territoires les plus fragiles, afin que leur panier de recettes soit en partie décorrélié de la seule croissance économique.
- Qu'il soit mis fin aux engagements non concertés et que des dépenses pérennes ne leur soient plus imposées, sans compensation intégrale, au nom du principe de « qui décide paye »,
- Que le taux des DMTO soit haussé d'un point, à titre provisoire,
- Qu'une part de la CSG *immobilière* déjà prélevée soit attribuée aux Départements afin d'assurer le financement du mur du vieillissement et de la dépendance, en complément des dotations actuelles.

À défaut, les Départements demandent solennellement au Gouvernement et au Parlement de leur indiquer quelles missions doivent être supprimées.

Les Départements sont les acteurs majeurs de la protection sociale. À ce titre, le financement de pans entiers de la solidarité nationale (protection de l'enfance, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, insertion...) ne peut dépendre de recettes volatiles liées au marché. Les Départements demandent donc de co-construire la définition d'un socle de recettes pérennes et évolutives. Elles doivent permettre de garantir le bon exercice de leurs missions décentralisées via des ressources dédiées, comme tout organisme de sécurité sociale. Il faut assurer l'autonomie financière des Départements, seuls garants de l'égalité et de l'universalité de la protection sociale.

Les Départements de France refusent la logique du coup de rabet comptable qui consiste en réalité à dégrader le niveau de service des prestations et missions mis en œuvre, pour éviter de débattre, devant la Nation, des choix que la situation financière ou l'incapacité de l'État à se réformer, leur imposent.

La solidarité a un coût. Le nier, c'est mentir aux Français.